



RCS : CANNES

Code greffe : 0602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

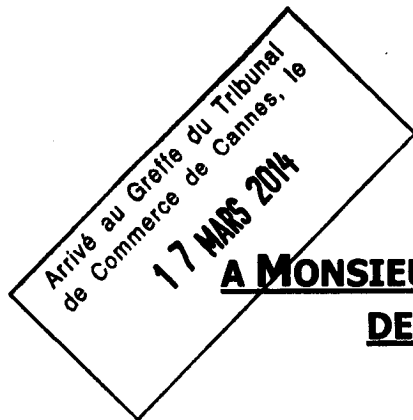
Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2006 B 00197

Numéro SIREN : 388 748 931

Nom ou dénomination : 20 20 TECHNOLOGIES

Ce dépôt a été enregistré le 25/03/2014 sous le numéro de dépôt 1394



2014 0 4 2

n° 1394

REQUETE
A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE CANNES

Le soussigné Laurent MIRALLES,

Agissant en qualité de cogérant associé de la société PVB-SOCIETE D'AVOCATS,
Le Triade 3, 215 Rue Samuel Morse, 34965 MONTPELLIER

A l'honneur de vous exposer :

Que la société 20-20 TECHNOLOGIES, société par actions simplifiée au capital de 4 000 000 euros, dont le siège social est 323 Chemin des Plaines Espace Guidetti, 06370 MOUANS SARTOUX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS Cannes 388 748 931,

a, conformément à ses statuts clôturé son dernier exercice social au 31 octobre 2013,

Que, conformément à l'article L. 227-9 du Code de commerce et à ses statuts, elle devrait réunir ses associés en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice.

La Société se trouvera dans l'impossibilité de le faire car, en raison d'une réorganisation au sein de son département administratif et financier, ainsi que d'une réorganisation au sein de la société mère au Canada, les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2013 n'ont pas été établis dans des délais permettant d'approuver les comptes avant le 30 avril 2014.

C'est pourquoi le soussigné a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société 20-20 TECHNOLOGIES à bénéficier d'un délai supplémentaire de 6 mois, soit jusqu'au 31 octobre 2014 pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 octobre 2013, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 susvisé.

Fait à Montpellier
Le 13 mars 2014

Laurent MIRALLES
Avocat associé
Spécialiste en Droit Fiscal

Tribunal de Commerce de Cannes
19, boulevard Carnot CS 60018
06414 Cannes Cedex

N° RG : 2014O00042

ORDONNANCE

Nous Pierre COUSIN, Président du Tribunal de Commerce de CANNES,
assisté de Mlle Eliane ASTOUX, Commis-Greffier au sein de la SELAS Dany VAN
SANT et Johan VAN SANT, Greffiers de Tribunal de Commerce Associés ;

Vu les articles L. 227-2 renvoyant à l'article L. 225-100 du Code de commerce ;

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés ;

Prorogeons jusqu'au 31 Octobre 2014, le délai dans lequel la SAS 20 20
TECHNOLOGIES 323 Ch Des Plaines Espace Guidetti 06370 MOUANS SARTOUX
RCS CANNES 388748931 2006 B 197 devra réunir l'Assemblée Générale
Ordinaire, à laquelle seront soumis les comptes de l'exercice social clos au 31
Octobre 2013 ;

LIQUIDONS les dépens de la présente à la somme de 44,58 €, à la charge du
requérant.

Ainsi fait à Cannes, le 20 Mars 2014

Le Greffier,



Le Président,

